

ASSEMBLEE COMMUNALE DU 14 avril 2026

Auberge de la Fleur de Lys, Rte de Romont 1

F.O. no 14 du 03 avril 2026

Préside : Bongard Jean-Claude, Syndic
Présence : 45 citoyens et citoyennes
Non-votants : 3 (Cynthia Mesot, Murielle Dévaud Aniceto, Abbé Florent Marie Koumako)

Total : 48

Excusé : Raffael Favaretto

Scrutateurs : Mme Anne-Lyse Thürler et M. Cédric Chevalley

Les citoyennes et citoyens de la Commune Le Flon sont convoqués en assemblée communale le mardi 14 avril 2026 à 19h30 heures à la salle de l'Auberge de la Fleur de Lys, Rte de Romont 1.

Tractanda :

*L'Assemblée communale ordinaire est convoquée pour le **mardi 14 avril 2026** à 19 h 30 à l'Auberge de la Fleur de Lys à Porsel, Route de Romont 1.*

- 1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 09 décembre 2025**
- 2. Modification essentielle des statuts de l'Association des communes pour l'école du Cycle d'orientation de la Veveyse (ASSCOV)**
- 3. Comptes 2025**
 - 3.1 comptes de résultats
 - 3.2 comptes des investissements
 - 3.3 rapport de la commission financière
 - 3.4 approbation des comptes de résultats et des investissements
- 4. Budget des investissements 2026 : nouveau crédit d'engagement pour la sécurité-feu des bâtiments communaux**
- 5. Informations du Conseil communal**
 - Assemblée constitutive 02 juin 2026
 - Remerciements
- 6. Divers**

Le procès-verbal, les statuts de l'ASSCOV et les comptes 2025, soumis à l'assemblée, ne seront pas lus sous réserve de l'art. 7 al. 3 du Règlement d'exécution de la Loi sur les Communes (ReLCo). Ils peuvent être consultés à l'Administration communale pendant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée ou sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : www.leflon.ch

Les scrutateurs utilisent le formulaire qu'ils ont à disposition et le complètent au fur et à mesure des décisions. M. le Syndic remercie ces personnes pour leur diligence et leur précision (les formulaires font partie intégrante du procès-verbal de l'assemblée).

M. le Syndic précise, qu'afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés, ceci en conformité de l'article 3 du règlement d'exécution de la LCo. Cet enregistrement sera effacé, au plus tard après l'approbation du procès-verbal de la présente assemblée.

Si des personnes présentes dans la salle veulent également enregistrer les débats, elles ont l'obligation légale de s'annoncer. Ce n'est pas le cas, on poursuit l'assemblée.

Cette assemblée est maintenant apte à délibérer selon l'ordre du jour proposé.

* * * *

M. le Syndic salue donc cordialement toutes les personnes présentes. Il les remercie de leur intérêt pour les affaires de la Commune. C'est une preuve de soutien aux Autorités communales. M. Jean-Claude Bongard leur souhaite également la meilleure attention aux divers objets qui leur seront soumis ce soir, notamment les comptes communaux 2025 et les modifications des statuts de l'ASSCOV.

Il ajoute que les comptes communaux sont positifs cette année, avec un petit bénéfice. C'est réjouissant, toutefois, comme M. le Syndic le répète chaque année : il faut continuer à rester prudents et il pèse ses mots.

En effet, il rappelle qu'il y a passablement d'investissements en Veveyse, investissements en cours ou investissements prévus. Ce ne sont pas les idées qui manquent pour les projets, quand ce ne sont pas les rénovations, agrandissements ou entretiens qui obligent l'Association des Communes de la Veveyse à prévoir des travaux bien malgré elle. Tout ceci génère des charges qu'il faut compenser par des rentrées d'argent.

Cette soirée permettra également d'adresser des remerciements à Madame Francine Da Costa, ancienne secrétaire communale et très chère Collègue, et aux membres du Conseil communal qui ne poursuivent pas leur mandat pour la prochaine législature. M. le Syndic ne manque d'ailleurs pas d'adresser ses félicitations aux nouveaux (-elles) élus (-es) et leur souhaite la bienvenue, notamment à Mme Nadia Collaros et M. Cédric Chevalley présents à cette assemblée.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 09 décembre 2025, approbation

Le procès-verbal n'est pas lu ; chacun avait la faculté de le consulter au Bureau communal durant les 10 jours précédant cette assemblée. Il était aussi à disposition sur le site Internet communal.

La parole n'étant pas demandée, on passe au vote.

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 09 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité par 45 (quarante-cinq) oui.

Le Syndic adresse ses remerciements à la Secrétaire communale pour sa rédaction.

2. Modification essentielle des statuts de l'Association des communes pour l'école du Cycle d'orientation de la Veveyse (ASSCOV)

La parole est donnée à Mme Claudia Dougoud, Vice-Syndique, qui avant d'ouvrir le débat, donne quelques explications sur cet objet et fait un bref rappel des différentes étapes.



1^{ère} étape (27 mars 2025)

Acceptation par l'Assemblée extraordinaire des délégué-e-s de l'ASSCOV de **la modification des statuts** afin d'augmenter la limite d'endettement de 50 à 70 millions CHF -> financement pour l'agrandissement du bâtiment BETA/ Univers@lle.

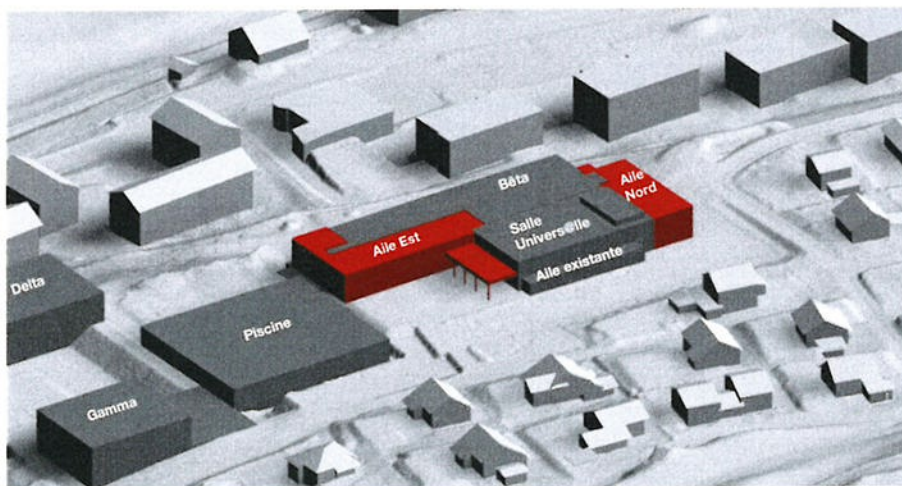
- Devis CHF 25'142'000.00

2^{ème} étape (14 janvier 2026)

Acceptation par l'Assemblée extraordinaire des délégué-e-s de l'ASSCOV de la modification des statuts afin d'augmenter la limite d'endettement de 70 à 110 millions CHF.

3^{ème} étape (11 février 2026)

Acceptation du crédit d'investissement de CHF 25'142'000.00 par l'Assemblée extraordinaire des délégué-e-s de l'ASSCOV pour l'agrandissement du bâtiment BETA/Univers@lle. Mme Claudia Dougoud explique que ce montant représente la partie en rouge sur la photo ci-dessous.



4^{ème} étape (avril 2026)

2^{ème} demande de **révision des statuts** pour une adaptation de la limite d'endettement de 70'000'000.00 à 110'000'000.00 CHF et également la limite d'endettement pour l'exploitation de 500'000.00 CHF à 3'000'000.00 CHF.

Les frais d'exploitation sont les frais de fonctionnement courant. Il ne s'agit pas d'augmenter les dépenses structurelles aujourd'hui mais de disposer d'une souplesse dans la gestion de la trésorerie et d'assumer les défis de demain.

Cette limite permettra :

- De couvrir temporairement des besoins de liquidités
- D'éviter d'avoir recours systématiquement à des crédits bancaires à court terme
- D'absorber les charges liées à l'engagement du personnel nécessaire à l'exploitation du futur centre sportif

Ces 2 adaptations sont donc liées : l'une permet de construire le centre de natation et l'autre, d'anticiper la croissance de la masse salariale de l'ASSCOV.

Ce changement des statuts est indispensable pour garantir une gestion financière rigoureuse.

Notre piscine actuelle a été construite en 1970 et elle est à bout de souffle. Elle a été construite à l'époque à laquelle notre district comptait 3x moins d'habitants. Mme la Vice-Syndique présente le projet « Papillon » pour la piscine à l'aide de la photo de présentation du projet dudit concours.



AUTEURS : d4 ATELIER D'ARCHITECTURE SA - LAUSANNE

Le centre de natation et la salle de sport ne sont pas un luxe ni une lubie.

L'absence de piscine dans notre district génèrerait des frais considérables de déplacements et pourrait nécessiter la construction de salles de sport additionnelles dans nos communes, ce qui constituerait une solution coûteuse et insuffisante à long terme.

Ces dernières modifications sont essentielles pour réaliser le futur centre de natation et la salle de sport triple sur la parcelle RF 448.

- Devis approximatif 52 millions CHF avec une marge de +/- 20%

Le total des crédits d'investissement votés à ce jour est d'env. 44 millions CHF, sans tenir compte du crédit d'investissement de l'étape 2.

Au 31.12.2025, la dette de l'ASSCOV est d'environ CHF 25'500'000.00 et la limite d'endettement actuelle est de CHF 70'000'000.00 ce qui donne un montant total des crédits envisagés de CHF 102'892'000.00.

Ceci n'est pas une acceptation du devis d'investissement mais juste un changement de statuts. Il serait dommage que ce projet soit bloqué à cette étape.

En juillet 2026, il est prévu de valider cet investissement par l'assemblée des délégué-e-s de l'ASSCOV. Cet automne, la population devra se prononcer pour ce projet pour l'avenir du district par une votation. C'est à ce moment-là que les citoyens et citoyennes de la Veveyse décideront de la réalisation, ou non, de ce complexe sportif.

D'ailleurs, afin de bien comprendre les enjeux financiers, Mme Claudia Dougoud présente également la clé de répartition et l'évolution de la participation de la commune Le Flon à l'aide des schémas ci-dessous.

2. Modification essentielle des statuts de l'Association des communes pour l'école du Cycle d'orientation de la Veveyse (ASSCOV),
Approbation – **Evolution Participation Le Flon**



→ Clé de répartition

2022	2023	2024	2025	2026
5.061%	5.061%	4.966%	4.785%	4.725%

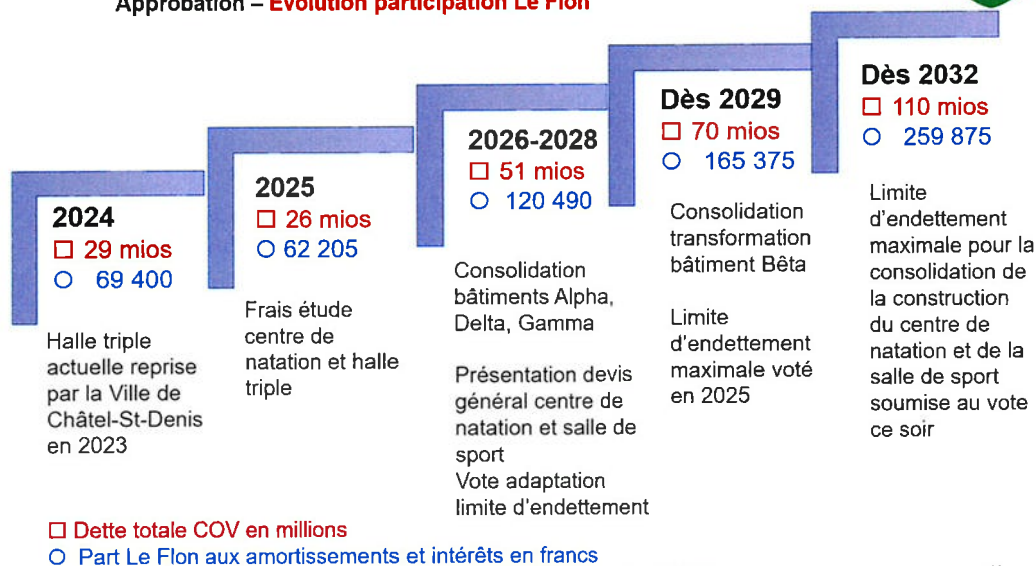
→ Selon une étude d'une commune veveysanne similaire

La charge liée à l'ASSCOV des communes à faible croissance progresse moins vite que le budget global et représente une part décroissante du financement total.

Commune Le Flon - 14.04.2026

13

2. Modification essentielle des statuts de l'Association des communes pour l'école du Cycle d'orientation de la Veveyse (ASSCOV),
Approbation – **Evolution participation Le Flon**



Commune Le Flon - 14.04.2026

14

En résumé, la présente demande crée :

- **Augmentation de la limite d'endettement de 70 millions à 110 millions,**
soit + CHF 40 millions
- **Augmentation de la participation Le Flon aux amortissements et intérêts**
+ CHF 94'500.00
- **Augmentation de la limite d'endettement pour l'exploitation de 500 mille à 3 millions**
+ CHF 2'500'000.00

La parole est donnée à l'Assemblée.

M. Cédric Maillard, Porsel, relève que l'année dernière, M. le Préfet avait parlé de la piscine et avait dit que le projet serait moins luxueux que celui réalisé en Glâne. Il constate néanmoins que cette piscine coûtera plus cher.

R. Mme Claudia Dougoud répond qu'effectivement, les coûts sont plus élevés car avec les années, il y a une forte augmentation des matériaux. Par contre, cette infrastructure sera beaucoup plus simple qu'à Romont. Il n'y aura pas de fitness. M. le Préfet avait fait sa présentation alors que le devis final n'était pas encore connu. Le projet prévoit une salle triple pour la gymnastique et 4 bassins. Ce projet répond aux besoins du COV et des écoles primaires. La piscine actuelle est dégradée.

M. Christophe Grivel, Porsel, réagit au « +/- 20% ».

R. Mme la Vice-Syndique acquiesce car nous ne disposons pas de chiffres finaux.

M. Gérard Mesot, Bouloz, demande si une salle triple est vraiment une nécessité car il a entendu dire que même les élus de Châtel-Saint-Denis ne sont pas favorables à investir trop d'un coup. Cela va déclencher des hausses d'impôts dans toutes les communes. Ne faut-il pas faire des choix ? Cela lui fait souci de voir qu'on avance à coups de 10, voire 100 millions. Il trouve que l'Association des communes force un peu tête baissée et il craint pour l'avenir des nouvelles générations. Il faudra peut-être refuser des projets.

R. Mme Claudia Dougoud précise qu'actuellement, la salle de gymnastique se trouve sous la piscine ; elle va donc disparaître lors de la démolition de la piscine. Il faut ainsi de toute façon une salle. Ils ont parlé d'une salle triple car elle pourrait être utilisée à d'autres fins, pour des sociétés. Elle rappelle que pour l'instant, ce n'est qu'un projet ; nous ne disposons pas des chiffres finaux, peut-être que ce projet sera refusé et qu'il devra être redimensionné. Ce que l'on sait, c'est qu'aujourd'hui, il manque des heures de gym pour le COV. La décision finale appartiendra aux Veveysans/nes.

M. Edwin Moser, Bouloz, se demande si le projet n'est pas un peu ambitieux et si nous ne pourrions pas diminuer quelques éléments afin de pouvoir tout de même construire de nouvelles infrastructures.

R. Mme Claudia Dougoud explique que pour toucher des subventions cantonales, nous avons l'obligation d'aménager 4 bassins. De plus, l'utilité de la piscine est avérée : COV, écoles primaires, clubs, public. Si la population refuse le projet, il sera revu et redimensionné. La décision finale appartiendra aux Veveysans.

M. Christian Thieren, Porsel, trouve que par rapport à l'augmentation de la charge sur la commune, on arrive à un facteur de 4, ce qui lui paraît énorme au vu de la situation actuelle de la commune ; il estime que ce sera difficile à supporter sur le long terme. Quelles seront les subventions de l'Etat ?

R. Mme Claudia Dougoud répond que les subventions sont de l'ordre de 6 millions.

M. Christian Thieren, Porsel se demande s'il ne serait pas mieux de perdre 6 millions et de diminuer le projet de 12 millions, par exemple. Il rappelle que la ville de Châtel-Saint-Denis voit sa population fortement augmenter.

R. Mme la Vice-Syndique rappelle que l'on paie selon la clé de répartition. Châtel-Saint-Denis paie la plus grosse part.

M. Christian Thieren, Porsel pense qu'il faut freiner les dépenses.

R. M. Jean-Claude Bongard relève qu'il y aura des priorisations dans les projets. Il rappelle que la population de Châtel-Saint-Denis augmente car il y a du terrain privé qui est en vente. Chez nous aussi, la population augmente, avec en parallèle, la masse fiscale. Avec 2 bassins en 1970 pour une population nettement moins élevée que maintenant, il est difficile de justifier l'aménagement de seulement 2 bassins aujourd'hui. Et s'il n'y a pas de piscine pour les élèves, où iront-ils? Nous devons faire face, entre autres, à des frais de transports pour qu'ils aillent ailleurs.

Les heures de piscine sont actuellement en-dessous de la réglementation en vigueur. Il y aura toujours la possibilité, dans le courant de l'automne, de refuser le projet lors du référendum ; le projet sera peut-être alors redimensionné. Pour la piscine, nous sommes obligés d'en avoir une nouvelle ; il n'est d'ailleurs pas certain que l'on puisse encore utiliser la piscine actuelle jusqu'en 2031. Au niveau hygiène, le SAAV dira peut-être STOP un jour.

M. François Lachat, Bouloz, revient sur la dette qui passe de 70 à 110 millions. Il veut s'assurer qu'il s'agit bien de la limite d'endettement et non pas de l'emprunt. Comme c'est indiqué, cela laisse penser que nous allons tout utiliser.

R. Mme Claudia Dougoud répond qu'il s'agit bien d'une limite d'endettement. Nous avons un montant approximatif pour le moment. Jusqu'à ce que l'on ait fait cet emprunt, nous aurons déjà remboursé d'anciennes dettes. Le montant ne devrait donc pas dépasser ces 110 millions et devrait être inférieur. C'est juste un STOP qui fixe une limite.

La parole n'étant plus demandée, M. Jean-Claude Bongard sollicite le préavis de la Commission financière, par l'intermédiaire de sa Présidente, Mme Claudine Aebischer.

Rapport de la Commission financière

Parole à Madame la Présidente de la Commission financière, pour la lecture du rapport concernant la modification essentielle des statuts de l'Association des communes pour l'école du Cycle d'orientation de la Veveyse (ASSCOV).

A la suite de la présentation des comptes 2025 lors de la séance du lundi 30 mars 2026, la Commission financière a été appelée à se prononcer sur la proposition d'augmentation de la limite d'endettement statutaire de l'ASSCOV, portée de CHF 70 à CHF 110 millions pour les constructions, et de CHF 500'000 à CHF 3 millions pour l'exploitation.

La Commission relève que, dans l'hypothèse d'une utilisation intégrale de la limite d'endettement de CHF 110 millions, la charge supplémentaire pour notre commune s'élèverait à environ CHF 63'000.- par an au titre des amortissements, à laquelle s'ajouteraient des intérêts annuels estimés à CHF 41'000.-, ainsi que la participation communale aux charges d'exploitation.

Il est par ailleurs rappelé que l'investissement à l'origine de la présente modification statutaire fera l'objet d'un vote populaire à l'automne 2026, offrant ainsi à la population du district l'opportunité de se prononcer en toute connaissance de cause.

Au vu de ce qui précède, la Commission financière donne un préavis favorable à la modification des statuts.

La parole n'étant plus demandée, on passe au vote.

La modification essentielle des statuts de l'Association des communes pour l'école du Cycle d'orientation de la Veveyse (ASSCOV) est approuvée par 40 (quarante) oui, 3 (trois) non et 02 (deux) abstentions.

3. Comptes 2025

3.1 comptes de résultats

3.2 comptes des investissements

3.3 rapport de la commission financière

3.4 approbation des comptes de résultats et des investissements

3.1 Comptes de résultats

Le compte de résultats se solde par des charges de CHF 5'574'562.68 et des revenus de CHF 5'636'745.32, ce qui laisse un bénéfice de CHF 62'182.64.

Le compte de résultats 2025 est présenté à l'aide du beamer.

2. Compte de résultats 2025



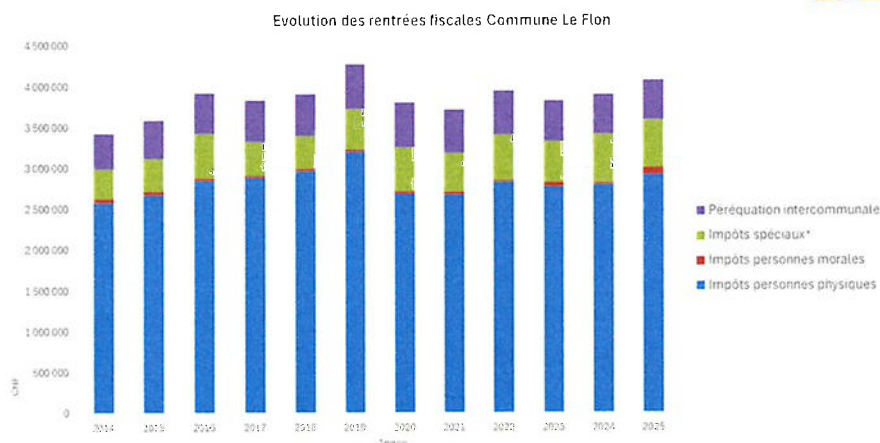
Comptes de résultats	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	885 254	152 693	831 551	139 041	777 113	476 554
1 Ordre et sécurité publics - défense	190 605	87 463	185 256	72 658	158 940	58 541
2 Formation	2 151 063	475 642	2 093 966	409 380	2 119 049	466 700
3 Culture, Sports et Loisirs	123 166	6 979	127 625		111 837	6 950
4 Santé	603 131	18 533	689 618	21 556	575 610	14 409
5 Prévoyance sociale	595 434	60 591	607 927	36 250	593 825	47 835
6 Trafic et télécommunication	282 046	22 580	292 357	20 261	291 197	39 676
7 Protection environnement – amén. territoire	587 944	527 931	614 707	563 821	539 579	485 461
8 Economie publique	30 010	36 196	28 474	35 000	33 340	47 873
9 Finances et impôts	125 910	4 248 137	105 602	4 065 278	120 034	4 072 143
Totaux	5 574 562	5 636 745	5 577 081	5 363 245	5 320 524	5 716 141
Excédent de revenus (bénéfice)				213 836	395 617	
charges (déficit)	62 183					

Commune Le Flon - 14.04.2026

22

M. le Syndic passe en revue les différents comptes et donne des informations au fur et à mesure pour expliquer les chiffres présentés ce soir.

9 – Finances et impôts



*Contribution immobilière, impôt sur les gains immobiliers, sur les mutations, sur les successions et donations, impôt sur les véhicules, impôt sur les divertissements et impôt sur les chiens

Commune Le Flon - 14.04.2026

36

3.2 Compte des investissements

Le compte d'investissements se solde par des charges de CHF 440'178.05 et des revenus de CHF 92'369.45. Ce qui représente un excédent de dépenses CHF 347'808.60.

Le compte d'investissements est présenté à l'aide du beamer :

2. Compte des investissements 2025



Comptes des investissements	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale					57 215	188 328
1 Ordre et sécurité publics - défense						
2 Formation	165 456	76 767	223 933	80 000		
6 Trafic et télécommunication	135 334		1 146 800		151 424	
7 Protection environnement – aménagement territoire	139 388	15 602	497 850	259 995	213 122	75 953
Totaux	440 178	92 369	1 868 583	339 996	421 761	264 280
Excédent de recettes/dépenses		347 809		1 528 589		157 481

Commune Le Flon • 14.04.2026

40

Bilan 2025 - passif



PASSIF	2024	2025
	16 715 522	16 547 501
Capitaux de tiers	5 475 824	5 391 174
Engagements courants	169 080	385 594
Engagements financiers à court terme	-	-
Passifs de régularisation	22 015	74 995
Provisions à court terme	-	-
Engagements financiers à long terme	5 284 729	4 930 586
Provisions à long terme	-	-
Engagements des financements spéciaux, fonds, capitaux tiers	-	-
Capital propre	11 239 698	11 156 327
Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	4 266 538	4 287 178
Fonds enregistrés sous capital propre	-	-
Préfinancements	55 000	55 000
Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	3 237 879	3 057 439
Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	-	-
Excédent ou découvert de bilan	3 680 282	3 756 710

Commune Le Flon • 14.04.2026

47

M. Jean-Claude Bongard a terminé sa présentation des comptes de résultats et d'investissements et donne la parole à l'Assemblée. Aucune question n'étant soulevée, il passe, sans transition, la parole à Mme Claudine Aebischer pour la lecture du rapport de la Commission financière.

3.3 Rapport de la Commission financière

Madame Claudine Aebischer, Présidente de la Commission financière lit le rapport suivant :

La Commission financière s'est réunie le lundi 30 mars 2026 pour assister à la présentation des comptes 2025 par M. le Syndic Jean-Claude BONGARD, accompagné de Mme Corinne LEVRAT, Administratrice des finances, et ainsi pouvoir réaliser son rapport.

Les explications fournies poste par poste ont répondu aux attentes des membres de la Commission financière présents.

Les comptes ont été révisés et approuvés par l'organe de révision, la Fiduciaire Marc Gobet SA à Romont, selon leur rapport du 9 mars 2026.

La Commission financière tient à remercier le Syndic et l'Administratrice des finances pour leur disponibilité, l'entier du Conseil communal pour la maîtrise des charges dans chaque dicastère ainsi que les secrétaires pour la qualité du travail exécuté.

Compte de résultats 2025

Pour l'exercice 2025, les charges s'élèvent à CHF 5'574'562.68 et les produits à CHF 5'636'745.32. Il en ressort un bénéfice de CHF 62'182.64, alors que le budget tablait sur un excédent de charge de CHF 213'835.56.

Ce bénéfice s'explique par une maîtrise des charges et des produits supplémentaires d'environ CHF 270'000.- toujours difficiles à estimer.

La Commission financière donne un préavis favorable et propose à l'Assemblée l'acceptation du compte de résultats.

Compte des investissements 2025

Le total des investissements réalisés en 2025 se monte à CHF 440'178.05 pour CHF 92'369.45 de produits. Ce qui donne une charge nette d'investissement de CHF 347'808.60.

La Commission financière donne un préavis favorable et propose à l'Assemblée l'acceptation du compte des investissements.

Les indicateurs financiers affichent une stabilité d'ensemble. La Commission financière attire toutefois l'attention sur le fait que la marge de manœuvre de la Commune est très limitée et qu'à terme, les investissements projetés soulèvent des incertitudes quant à la soutenabilité financière.

* * *

M. le Syndic précise que pour l'approbation des comptes 2025, ses Collègues du Conseil communal et lui-même vont s'abstenir de voter, selon la Loi sur les communes.

3.1 comptes de résultats : acceptent et donnent décharge au Conseil communal = 38 (trente-huit) oui et 07 (sept) abstentions, celles des 6 Conseillers communaux présents et de l'Administratrice des finances.

3.2 comptes des investissements : acceptent et donnent décharge au Conseil communal = 38 (trente-huit) oui et 07 (sept) abstentions, celles des 6 Conseillers communaux présents et de l'Administratrice des finances.

M. le Syndic remercie Mme Corinne Levrat, Administratrice des finances, pour tout son travail.

4. Budget des investissements 2026 : nouveau crédit d'engagement pour la sécurité-feu des bâtiments communaux

0 – Administration – Sécurité incendie bâtiments communaux



Comptes des investissements		Nouveau budget 2026		Budget 2026 initial	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
02	Immeubles administratifs	107 000	8 693	37 000	8 693
0290	Rénovation terrasse Fleur de Lys	37 000			
0290	Sécurité incendie bâtiments communaux	70 000			

Nouveau crédit d'engagement Sécurité incendie des bâtiments communaux

CHF 70 000.00

Incidences nouvel investissement CHF 70 000.00 sur le compte de résultats

amortissement comptable :	3%	→	CHF 2 100.00
intérêts :	1.5%	→	CHF 1 050.00
Total			CHF 3 150.00

Commune Le Flon • 14.04.2026 53

M. le Syndic explique que le drame de Crans-Montana a provoqué une prise de conscience en matière de sécurité et que le Conseil communal a décidé de faire un état des lieux des différents bâtiments avec une entreprise spécialisée. Cette dernière a établi un rapport détaillé des mesures à prendre. Des devis ont été demandés et il reste désormais à attribuer les travaux. Ces travaux concernent les bâtiments suivants : les Ecoles, la Salle polyvalente et l'Auberge de la Fleur de Lys.

Aucune question n'étant soulevée, M. le Syndic donne la parole à Mme la Présidente de la Commission financière pour son rapport.

4.1 Rapport de la Commission financière

Madame Claudine Aebischer, Présidente de la Commission financière lit le rapport suivant :

Lors de son contrôle des comptes 2025 effectué le 30 mars 2026, la Commission financière a pris connaissance des explications fournies ainsi que des éléments chiffrés relatifs à l'ajout d'une dépense d'investissement en lien avec le renforcement de la sécurité incendie des bâtiments communaux, pour un montant total de CHF 70'000.00.

La Commission relève que cet investissement s'inscrit dans une démarche de mise en conformité et de sécurisation du patrimoine communal, et qu'il apparaît proportionné au regard des enjeux en matière de sécurité.

*Au vu de ces éléments, la Commission financière émet un **préavis favorable** et propose à l'assemblée d'accepter la présente modification*

La parole n'étant plus demandée, on passe au vote.

→ VOTE : 4 Immeubles administratifs
no 0290.5040.04 Bâtiments communaux
Sécurité-feu des bâtiments communaux

CHF 70'000.00

Vote : acceptent : 45 (quarante-cinq) refusent : 0 (zéro) abstention : 0 (zéro)

5. Informations du Conseil communal

5.1 Assemblée constitutive

M. Jean-Claude Bongard donne l'information selon laquelle l'Assemblée constitutive est fixée au **mardi 02 juin 2026**, à 19h30 à l'Auberge de la Fleur de Lys. Les membres des Commissions en place sont donc en fonction jusqu'à cette date et au renouvellement des différentes commissions.

5.2 Remerciements

Retraite de Mme Francine Da Costa, Ancienne Secrétaire

M. le Syndic poursuit en adressant, au nom du Conseil communal et la commune Le Flon, ses chaleureux remerciements à Mme Francine Da Costa, ancienne Secrétaire communale et Collègue, qui atteindra l'âge de la retraite en juillet prochain. M. Jean-Claude Bongard lui lit un joli texte relatant ses bons et loyaux services durant toutes ces années.

Un cadeau est remis à Mme Francine Da Costa en remerciement de son grand dévouement et de ses qualités et compétences, au fil des 38 années durant lesquelles elle a œuvré au sein de l'Administration communale. Très émue, elle remercie chacun et chacune pour toutes ces belles années.

M. le Syndic passe ensuite la parole à Mme Claudia Dougoud, Vice-Syndique, pour les remerciements envers les collègues du Conseil communal qui ne se sont pas représentés pour la prochaine législature.

Départs du Conseil communal

Mme la Vice-Syndique remercie Mme Juliana Cruchon et M. Christian Cardinaux, qui quittent leur fonction de Conseiller (-ère) au terme de cette législature ainsi que M. Jean-Claude Bongard, notre Syndic qui est aussi sur le départ.

Elle leur adresse ses remerciements pour leur engagement, leur disponibilité et tout le travail accompli au service de notre commune. Un petit présent leur est offert à cette occasion. Tour à tour, Juliana, Christian puis Jean-Claude s'expriment sur leur expérience vécue au sein de l'exécutif communal et remercient les citoyens et citoyennes de leur confiance.

M. le Syndic reprend la parole pour féliciter aussi ses collègues sur le départ et souhaiter la bienvenue aux nouveaux élus. Il nous fait l'honneur d'un petit discours pour remercier toutes les personnes qui l'ont soutenu durant ses 13 ans passés à l'exécutif de la commune Le Flon.

6. Divers

La parole est donnée à l'Assemblée.

M. Frédéric Torney, Porsel, trouve qu'il manque des aménagements pour les enfants, un skatepark par exemple. Il y aurait également lieu d'aménager un trottoir jusqu'au terrain de football et de reboucher les nids de poule. Il aimerait que la commune fasse quelque chose. Pourquoi ne pas faire une place de jeux, un petit coin pour les enfants, vers l'ancien dépôt de branches, aux Chapalettes, à Porsel ; en cela, il pense à un endroit qui ressemblerait à celui de Bouloz.

R. M. le Syndic répond que pour les nids de poule sur les trottoirs, le nécessaire sera fait après avoir discuté avec l'employé de la voirie. Le futur Conseiller en charge du dicastère des routes reprendra ce dossier.

Pour la place de jeux supplémentaire, M. Jean-Claude Bongard explique que le canapé forestier est en cours de déplacement à Pont ; il s'agit d'un joli endroit avec tables et bancs. Il se situe désormais sur une parcelle communale ; nous l'avons déplacé car avant, il était sur des parcelles privées. M. le Syndic estime qu'il faut déjà finir l'aménagement de cet espace avant d'en développer un nouveau, à Porsel. Il rappelle qu'à Porsel, vers le terrain de football, il y a déjà une place de jeu avec une rampe ; il ajoute que, tout récemment, un couvert a été aménagé tout à côté.

De plus, il précise qu'un tel projet doit faire l'objet d'un dossier complet, accompagné d'un budget qui doit être validé par l'Assemblée communale.

Le Conseil communal s'était renseigné pour mettre en place un fitness urbain mais les devis, les moins chers, à hauteur de CHF 50'000.00 ont été rédhibitoires.

Quant au skatepark, M. Jean-Claude Bongard rappelle qu'il faut de l'espace pour une telle installation. Celui qui est actuellement en place à côté de l'Auberge de la Fleur de Lys est un exemple concret, il utilise un certain nombre de places de parc. Alors autant profiter de celui-ci qui est là pour 1 mois.

M. Frédéric Tornay, Porsel, se demande s'il peut s'adresser à la commune pour un problème d'arbres pourris. Il est domicilié à l'Impasse Derrière la Croix et en face de chez lui, il y a un champ avec des arbres. Ils sont tous pourris et il aimerait que quelque chose se fasse pour sécuriser les lieux.

R : M. le Syndic rappelle qu'il s'agit d'une parcelle privée et que ce n'est pas du ressort de la commune d'intervenir. Le Conseil communal prend cependant note de la remarque et regardera s'il peut contacter la propriétaire.

M. Frédéric Tornay, Porsel, demande s'il y a la possibilité d'organiser un marché de Noël à Porsel car il a remarqué que beaucoup de communes en ont un ?

R : M. le Syndic explique qu'il s'agit bien souvent d'initiatives de privés ou d'associations qui mettent en place de telles manifestations. Il faut une organisation pour développer un tel projet et trouver une émulation dans une association pour lancer cette idée. Il propose à M. Frédéric Tornay de devenir le fondateur d'un tel marché.

Mme Claude Fragnière, Bouloz, rebondit sur l'intervention de M. Frédéric Tornay et précise que le GDVF organise déjà « Le Marché artisanal », en septembre ; cela demande une grande organisation et des bénévoles. Leur groupement a mis en place un formulaire, qui se trouve sur leur site, pour rechercher des bénévoles. Pour développer un 2^{ème} marché, il est nécessaire de pouvoir compter sur plus de monde.

M. Frédéric Tornay, Porsel, relève que les gens se plaignent qu'au Flon, il y a beaucoup de personnes âgées. Il manque des jeunes. Si on veut des jeunes, il faut les convaincre de venir au Flon.

R : M. le Syndic répond qu'il est étonné d'entendre cela, car il y a passablement de jeunes dans notre Commune. Ils vont d'ailleurs organiser le Giron des jeunesses de la Veveyse à Bouloz, en août prochain. M. Tornay est invité à participer à cette fête où il verra de nombreux jeunes.

* * *

La parole n'est plus demandée.

Il est 21 h 25 lorsque M. le Syndic clôt l'assemblée et remercie les personnes présentes de s'être déplacées ce soir.

Il offre, au nom de la Commune, le verre de l'amitié et leur souhaite à toutes et à tous et un bon retour dans leurs foyers.

Porsel, le 14 avril 2026

La Secrétaire



Le Syndic